

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</b> <b>SOIREE OBSERVATION DES ETOILES - FORÊT</b> <b>VENDREDI 11 AOÛT 2023</b> <b>Arrêté n°2023/182</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les articles L.511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure ;  
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;  
VU le Code Pénal et notamment les articles R321-7 2°, R321-9, R321-10, R610-5 et R623-2 ;  
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;  
VU le Code de la Route, notamment les articles R411-1, R 411-25 et R417-10 ;  
VU la manifestation « L'été sur un plateau 2023 – Soirée observation des étoiles » organisée par le Service Culturel de la ville d'Ifs, qui aura lieu le vendredi 11 août 2023, dans la forêt à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des usagers et des participants pendant la manifestation du « L'été sur un plateau 2023 – Soirée observation des étoiles » qui se déroulera le vendredi 11 août 2023 dans la forêt à Ifs ;

**ARRETE**

- Article 1** Le Service Culturel de la ville d'Ifs est autorisé à occuper le domaine public, à savoir la forêt de Ifs le vendredi 11 août 2023 20h00 à 00h00.
- Article 2** Le présent arrêté sera valable le vendredi 30 juin 2023 de 20h00 à 00h00.
- Article 3** Des dispositions devront être prises par les organisateurs pour éviter toute détérioration des lieux (interdiction de jeter sur le sol des papiers, bouteilles, boîtes plastiques etc...). Après utilisation, les emplacements devront être remis dans leur état initial.
- Article 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;  
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;  
- Le Service Culturel.

Fait à Ifs, le 28 juin 2023



Le Maire,

  
Michel PATARD-LEGENDRE